

Conférence de Dublin sur les bombes à sous-munitions (BASM) : Handicap International salue le projet de traité d'interdiction de ces armes, en dépit de ses failles

Lyon, le 29 mai 2008. Réunis à Dublin depuis le 19 mai, plus de 100 Etats adopteront demain le **texte d'un traité international d'interdiction des BASM**. Handicap International se félicite de ce **texte, fruit de réels compromis, qui bannira toutes les BASM ayant des conséquences humanitaires inacceptables, et renforcera considérablement l'assistance aux victimes. Certaines clauses du traité sont néanmoins des sources de déception et de vigilance. La mobilisation de la société civile doit se poursuivre afin que le traité soit ratifié dans les meilleurs délais, et que les failles qu'il présente ne permettent pas de dévoyer son esprit.**

Le traité d'interdiction des BASM sera ouvert à la signature en décembre prochain et entrera en vigueur dès que 30 pays l'auront ratifié. Dès lors, l'interdiction des BASM sera immédiate. Tous les types de BASM ayant été utilisés jusqu'ici seront bannis, ainsi que toutes les BASM non discriminantes, peu fiables, susceptibles de menacer les populations civiles après la fin des conflits. En d'autres termes avec ce traité, du Laos au Liban, les tragédies humanitaires engendrées par l'utilisation de cette arme, n'auraient pas eu lieu. Ce texte constitue donc une avancée majeure, obtenue grâce à la mobilisation de l'opinion publique et des organisations de la Coalition contre les sous-munitions, dont Handicap International est membre fondateur. « *Jamais la Convention sur les armes classiques (CCW), qui a échoué à se saisir du problème depuis sa création, ne serait parvenue à un tel texte,* » souligne le docteur Jean-Baptiste Richardier, directeur général de Handicap International

Le texte reprend très largement les recommandations de l'association sur l'assistance aux victimes. Il est également très satisfaisant quant aux obligations faites aux futurs Etats parties en matière de dépollution. « *Les raisons pour lesquelles nous sommes engagés dans le combat contre les BASM depuis 2003 ont trouvé une première réponse à Dublin,* déclare le docteur Richardier. *La barbarie institutionnalisée que représentaient les BASM et leur utilisation va cesser ; des millions de sous-munitions vont être détruites dans un délai raisonnable. Les Etats qui persisteront à les employer seront stigmatisés, et progressivement le traité s'imposera comme la norme d'illégalité malgré leur refus de signer, comme pour les mines antipersonnel aujourd'hui* »

Cependant, certains points du traité constituent de sérieuses déceptions, à commencer par le principe d'interopérabilité : les Etats signataires sont autorisés à participer à des actions militaires conjointes avec des Etats qui utiliseraient des BASM, consacrant l'influence des Etats-Unis sur le processus. Par ailleurs, la définition des BASM devant être interdites exclut certaines armes du champ du traité, au regard de leurs effets potentiels ou avérés, en fonction de critères techniques (poids, nombre de sous-munitions, systèmes d'acquisition de cibles, d'autodestruction et d'auto-désactivation). Or, la fiabilité des armes prétendant répondre à ces critères a régulièrement été mise en cause. Ces exceptions consacrent par ailleurs la suprématie technologique, économique et militaire de certains pays.

Enfin, les Etats parties auront le droit de conserver ou d'acquérir des BASM interdites à des fins d'entraînement au déminage et pour tester leur propre capacité de défense (contre mesures), sans limitation de leur nombre. « *La France a laissé entendre à Dublin qu'elle pourrait conserver ou acquérir 50 000 sous-munitions dans ce cadre ; ce n'est pas admissible* », dénonce le docteur Richardier.

Handicap International appelle désormais à ce que les Etats ratifient ce traité aussi rapidement que possible et le traduisent en législations nationales exigeantes, afin que les populations civiles ne soient plus jamais soumises à la menace arbitraire des BASM.

Plus d'informations sur : www.sousmunitions.fr

Contact presse :

Sophie Couturier : 01 43 14 87 02 / 06 60 97 09 38 - scouturier@handicap-international.org